

Bruxelles, le 18 novembre 2024
(OR. en)

15816/24

CONUN 231
ONU 133
DEVGEN 185
ACP 124
COAFR 409
COASI 187
COEST 663
CLIMA 414
COLAC 159

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	18 novembre 2024
Destinataire:	délégations
Objet:	Conclusions du Conseil sur les pays en développement sans littoral - (Conclusions du Conseil - 18 novembre 2024)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur les pays en développement sans littoral, adoptées par le Conseil lors de sa 4058^e session, tenue le 18 novembre 2024.

Conclusions du Conseil sur les pays en développement sans littoral

1. L'Union européenne (UE) et ses États membres se réjouissent à la perspective de la 3^e conférence des Nations unies sur les pays en développement sans littoral (PDSL)¹, qui se tiendra du 10 au 13 décembre 2024 à Gaborone (Botswana). Le thème "Driving Progress through partnerships" (Les partenariats, moteurs de progrès) met en exergue l'importance que revêt l'action collective en faveur du développement durable. Cette conférence (PDSL3) offre une occasion unique sur dix ans d'élaborer un cadre nouveau et ambitieux pour les PDSL, de s'attaquer aux grands problèmes actuels, de renforcer la résilience face aux chocs futurs et d'accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD).
2. L'UE a beaucoup œuvré au renforcement de son partenariat avec les PDSL, aussi bien sur le plan bilatéral que par son action aux échelons régional et mondial. L'UE est fermement résolue à élargir encore sa coopération avec le groupe des PDSL et son bureau, actuellement présidé par le Botswana.
3. Les trente-deux PDSL représentent une population d'environ 570 millions d'habitants répartis dans différentes régions d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique du Sud. Chacun d'entre eux est confronté à des opportunités et à des défis spécifiques. L'absence d'accès direct à la haute mer, en particulier lorsqu'elle vient s'ajouter à l'éloignement géographique, pose un certain nombre de problèmes en matière d'intégration et de commerce à l'échelle mondiale. Il s'agit notamment des obstacles au transport et aux communications, des longues distances séparant les pays concernés des grands marchés et de la lourdeur des procédures de transit. La dépendance à l'égard du transit via les pays voisins fait peser sur les infrastructures des contraintes supplémentaires et pousse à la hausse le coût des marchandises. Dans l'ensemble, cette situation peut compliquer l'accès aux financements et aux investissements internationaux.
4. En septembre 2023, les États membres des Nations unies se sont réunis pour "(ré)affirmer leur) engagement de mettre en œuvre comme il se doit le Programme 2030 et les objectifs de développement durable et à respecter tous les principes qui y sont consacrés".

¹ Afghanistan, Arménie, Azerbaïdjan, Bhoutan, État plurinational de Bolivie, Botswana, Burkina Faso, Burundi, République centrafricaine, Eswatini, Éthiopie, Kazakhstan, République kirghize, République démocratique populaire lao, Lesotho, Macédoine du Nord, Malawi, Mali, République de Moldavie, Mongolie, Népal, Niger, Ouganda, Ouzbékistan, Paraguay, Rwanda, Soudan du Sud, Tadjikistan, Tchad, Turkménistan, Zambie, Zimbabwe.

5. L'UE se félicite de l'engagement renouvelé au niveau mondial de redynamiser le système multilatéral et d'accélérer la réalisation des ODD, qui sont au cœur du pacte pour l'avenir, adopté en septembre 2024. Nous sommes favorables à la reconnaissance des situations particulières des pays en développement sans littoral et convenons qu'ils ont besoin d'aide pour mettre en œuvre le Programme 2030.
6. L'UE est déterminée à soutenir les travaux dans ce sens, de même qu'elle reconnaît la nécessité de prendre des engagements concrets pour donner aux PDSL les moyens d'accélérer la réalisation des ODD, de surmonter les difficultés actuelles et de renforcer leur résilience face aux chocs futurs. L'UE souligne qu'il importe de définir et de mettre en œuvre des priorités concrètes qui répondent aux besoins distincts des PDSL, conformément à notre volonté de ne laisser personne de côté dans la réalisation des ODD.
7. Le programme d'action de Vienne de 2014 a fourni un cadre clair grâce à ses six domaines prioritaires: politique de transit; développement d'infrastructure; commerce international et facilitation du commerce; intégration et coopération régionales; transformation économique structurelle; et moyens de mise en œuvre. Les efforts visant à concrétiser les ambitions du programme d'action de Vienne doivent être intensifiés, ne serait-ce que pour répondre aux reculs liés à la pandémie de COVID-19, aux tensions géopolitiques, aux conflits, au changement climatique, à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et aux conditions économiques défavorables à l'échelle mondiale. L'UE attend avec intérêt de travailler avec les PDSL à la mise en œuvre des priorités qui seront définies à Gaborone.
8. L'UE salue la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 21 décembre 2020 concernant l'"Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations unies", qui fait notamment référence à la nécessité, pour le système des Nations Unies pour le développement, de continuer d'accroître son soutien aux PDSL. L'UE se félicite également de la proposition relative à l'indice mondial de pauvreté multidimensionnelle.

9. L'UE plaide en faveur d'un renforcement de la coopération et de l'intégration régionales afin d'aider les PDSL à surmonter leurs contraintes géographiques et à améliorer leur accès aux marchés internationaux, y compris en ce qui concerne les infrastructures, la transformation numérique et l'amélioration des écosystèmes d'innovation. L'UE et ses États membres sont particulièrement favorables à la zone de libre-échange continentale africaine, qui recèle un considérable potentiel de transformation pour les pays de la région, en particulier les PDSL, au moyen d'une initiative spécifique de l'Équipe Europe. Outre le développement d'infrastructures, telles que le réseau routier asiatique et le réseau du chemin de fer transasiatique, l'UE acte la nécessité d'investir dans les technologies propres, renouvelables et numériques afin de renforcer l'intégration économique et la résilience des PDSL. L'harmonisation des règles commerciales revêt une importance capitale: elle aidera les PDSL à simplifier les réglementations et les procédures administratives, afin d'assurer les approvisionnements essentiels et de garantir des procédures commerciales plus rapides et plus transparentes, protégeant ainsi les intérêts publics.
10. L'UE et ses États membres sont déterminés à jouer un rôle constructif avant, pendant et après la PDSL3, sur l'ensemble des priorités définies dans le projet de programme d'action. À cette fin, l'UE est prête à coopérer avec des partenaires tels que le groupe de réflexion international pour les pays en développement sans littoral et le Bureau de la haute représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (UN-OHRLLS).
11. L'UE insiste sur le potentiel transformatif que recèlent les énergies renouvelables, y compris l'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'hydrogène. Ces énergies offrent des solutions durables aux besoins des PDSL ainsi que de vastes possibilités de développement des compétences numériques et entrepreneuriales afin de faire progresser la création d'emplois dans les chaînes de valeur vertes et de renforcer les compétences numériques, en vue d'améliorer la connectivité.

12. L'UE est déterminée à collaborer étroitement avec ses partenaires, à accélérer la transition écologique et à en tirer parti, et à soutenir la concrétisation des engagements mondiaux. L'UE et ses États membres continueront de renforcer leur coopération avec leurs partenaires pour élaborer et mettre en œuvre des contributions déterminées au niveau national ambitieuses qui répondent efficacement aux engagements pris dans le cadre du bilan mondial, y compris l'abandon progressif juste, ordonné et équitable des combustibles fossiles, ainsi que pour élaborer des plans nationaux d'adaptation visant à améliorer la capacité d'adaptation, à renforcer la résilience et à réduire la vulnérabilité.
13. L'UE s'emploie à combler les fractures numériques dans les PDSL en soutenant les programmes d'habileté numérique, en améliorant les infrastructures numériques et en facilitant l'accès aux technologies de l'information et de la communication. Les technologies numériques offrent de grandes perspectives de transformation des systèmes d'éducation, de santé et de protection sociale, ainsi que de renforcement des institutions. L'UE insiste sur l'importance qu'il y a à collecter et à analyser des données solides et ventilées, afin de mieux comprendre les besoins spécifiques des PDSL, et de permettre ainsi des interventions politiques plus ciblées et plus efficaces.
14. L'UE et ses États membres soutiennent les efforts actuellement déployés pour réformer l'architecture financière internationale et les banques multilatérales de développement, en s'appuyant sur le "Pacte de Paris pour les peuples et la planète" (4P) et l'agenda de Bridgetown 2.0. L'UE et ses États membres se félicitent de l'engagement ferme contenu dans le pacte pour l'avenir à cet égard. En collaboration avec ses partenaires, l'UE participera aux efforts de manière constructive afin de réaliser des progrès significatifs à cet égard lors de la 4^e conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra en Espagne en 2025.
15. L'objectif doit consister à mobiliser, dans le cadre d'un effort mondial, les moyens nécessaires provenant de toutes les sources pour une mise en œuvre intégrale et accélérée du Programme 2030 et de l'accord de Paris, y compris en augmentant les liquidités et en utilisant au mieux les maigres financements concessionnels. Il est dans l'intérêt de tous de mieux relever les défis et remédier aux inégalités à l'échelon mondial et de protéger les biens publics mondiaux, afin qu'aucun pays ne doive choisir entre la lutte contre la pauvreté et la lutte pour la planète. À cet égard, l'UE et ses États membres sont favorables à la mise au point d'instruments de financement innovants tels que des clauses de résilience climatique pour les pays les plus vulnérables.

16. L'UE est un partenaire de longue date des PDSL. Selon les derniers chiffres disponibles, en 2022, l'UE a alloué aux PDSL l'équivalent de 10,6 milliards d'euros au titre de l'aide publique au développement. La Banque européenne d'investissement a financé des projets dans les PDSL pour plus de 3 milliards d'euros au cours des six dernières années. Ces projets visent à améliorer les conditions de vie et à améliorer les perspectives dans vingt-quatre des trente-deux PDSL, en les aidant à atteindre les ODD. Les États membres de l'UE fournissent également leur propre aide, qui n'est pas incluse dans ces chiffres.
17. Dans le cadre de sa stratégie "Global Gateway", l'UE noue des partenariats avec les PDSL pour les investissements dans le numérique, le climat et l'énergie, les transports, la santé, l'éducation et la recherche. L'UE finance des projets phares stratégiques spécifiques qui profitent aux PDSL, tels que le projet de corridor de Lobito, qui consiste à poser des centaines de kilomètres de voies ferrées entre les provinces riches en cuivre de la République démocratique du Congo et de la Zambie et une ligne existante en Angola voisin. En Asie centrale, deux initiatives phares de l'Équipe Europe sur la connectivité numérique et l'eau, l'énergie et le changement climatique contribueront à améliorer la connectivité et l'intégration régionale. Lors du forum des investisseurs pour la connectivité des transports UE-Asie centrale, qui s'est tenu en janvier 2024, l'UE est convenue avec les dirigeants d'Asie centrale de donner un coup de fouet au développement du corridor de transport rapide transcasprien, qui assure une connexion rapide entre l'Europe et l'Asie centrale. L'UE apporte également un soutien à toute une série de PDSL dans la bande soudano-sahélienne via son engagement historique en faveur de l'initiative de la Grande muraille verte, y compris dans le cadre de l'accélérateur de la Grande muraille verte. Cet engagement contribue à créer une mosaïque de paysages verts et productifs afin d'accroître la sécurité alimentaire et la résilience, la rentabilité et la durabilité des moyens de subsistance en milieu rural dans l'ensemble de la région.
18. En outre, l'UE s'emploie à faire en sorte que les fonds publics puissent également être utilisés pour mobiliser les investissements du secteur privé pour combler le déficit d'investissement dans les infrastructures à l'échelle mondiale. La mobilisation de la capacité d'investissement du secteur privé constitue une priorité stratégique, dont la concrétisation est recherchée par l'amélioration de l'environnement des entreprises et du climat d'investissement, la suppression des obstacles techniques au commerce, la garantie de conditions de concurrence équitables et l'utilisation d'outils financiers pour attirer des fonds. Ce cadre d'action permet au Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+) de fournir des garanties aux investisseurs du secteur privé par l'intermédiaire d'institutions de financement du développement.

19. Le nouvel accord de partenariat entre l'UE et ses États membres et les membres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, signé en novembre 2023, est appliqué à titre provisoire depuis le 1^{er} janvier 2024. Il établit un certain nombre de principes communs essentiels: les droits de l'homme, la démocratie, la paix et la sécurité, le développement humain et social, le changement climatique et l'environnement, ainsi que les migrations et la mobilité. Les accords de partenariat économique que l'UE a signés avec ses partenaires ont un impact positif avéré sur les économies des pays concernés. L'UE se réjouit à la perspective de développer une relation globale avec les PDSL dans ce cadre.
20. Pour l'avenir, l'UE est déterminée à renforcer son partenariat avec les PDSL par la coopération et le dialogue, l'assistance technique et le soutien au développement des capacités. Sur la base des résultats du sommet de l'avenir de 2024 et du sommet sur les ODD de 2023 et dans la perspective des résultats de la conférence PDSL3, il est dans l'intérêt de tous de répondre aux besoins spécifiques des PDSL, entre autres priorités, lors de la 4^e conférence sur le financement du développement.
21. L'UE attend avec intérêt les résultats de la PDSL3 et le prochain programme d'action en faveur des PDSL, qui devrait être adopté lors de la conférence, avec la participation de toutes les parties prenantes concernées, y compris la société civile, le secteur privé, le monde universitaire et la jeunesse. Nous sommes prêts à contribuer à la mise en œuvre du programme d'action, dans les domaines prioritaires tels que le changement climatique, la transformation structurelle, la facilitation des échanges et la connectivité, ainsi qu'un accès plus aisé au financement et aux investissements en faveur du climat et du développement.
-